

Droits des héritiers mineurs

Par sas6215, le 04/02/2009 à 08:33

Bonjour,

Mon frère a racheté il y a quelques années la maison de nos parents en licitation (notre mère décédée en 1988). Marié à l'époque, père de 3 enfants, il est décédé en 2007. Sa veuve a revendu la maison. Comment sont préservés les droits de ses 3 enfants mineurs (2, 5, 8 ans) ?

Merci